

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°6
EN DISTANCIEL MARDI 26 MAI 2020
Collège Antoine Guichard – Veauche

Les identités de chacun sont vérifiées par vidéo, le quorum étant atteint, le conseil d'administration débute à 18h05, avec 21 votants, puis 22 (connexion de Mme Le Marec, parent d'élèves déléguée FCPE), puis 23 (connexion de Bastien Moulin, élève délégué).

Désignation du secrétaire de séance : Mme Goepp pour les parents d'élèves.

M. Ducray soumet au vote le compte-rendu du conseil d'administration exceptionnel en distanciel du mercredi 13 mai 2020.

Le compte-rendu du CA exceptionnel en distanciel du mercredi 13 mai est adopté à l'unanimité des 23 votants. ✓

M. Ducray ajoute un alinéa II. 3 à l'ordre du jour : Approbation par le CA du fonctionnement à venir de la section sportive ultimate, préalable indispensable au dépôt d'une demande de subvention départementale.

L'ordre du jour modifié est adopté à l'unanimité des 23 votants. ✍

M. Cazals prend la parole pour présenter le rapport de gestion de l'établissement.

Il remarque que les fonds sociaux sont peu utilisés.

M. Ducray invite les fédérations de parents d'élèves à encourager les parents à demander de l'aide si nécessaire.

M. Petit (FCPE) explique qu'il est difficile pour les fédérations d'identifier les familles dans le besoin.

M. Clairret, comptable, tient à souligner que malgré l'augmentation du prix de l'électricité, le collège a bien maîtrisé ses dépenses énergétiques puisque la facture n'a que très peu augmenté.

M. Levet questionne sur l'utilisation de l'électricité générée par les panneaux solaires.

M. Cazals lui répond que c'est indépendant du fonctionnement du collège.

M. Clairret prend la parole et présente le rapport comptable.

Il félicite le service intendance du collège pour sa gestion, notamment la mise en place du prélèvement automatique pour les demi-pensionnaires au forfait, qui se révèle très positif pour les comptes.

Il souligne également le fait que le collège a su réagir de façon à ce que le fond de roulement retrouve un niveau satisfaisant.

M. Ducray indique que l'année en cours suit cette ligne directrice.

L'approbation du compte financier 2019 est votée à l'unanimité des 22 votants connectés.

L'affectation du résultat du compte financier 2019 au fond de roulement unique est votée à l'unanimité des 22 votants connectés.

Il est décidé de maintenir la subvention de la Mairie pour le voyage en Allemagne (annulé en raison de la pandémie). Elle sera gardée par le collège pour l'année prochaine.

L'acceptation du don de la mairie pour le voyage en Allemagne est votée à l'unanimité des 22 votants connectés. ✓

Mme Morel, CPE, propose un don du FSE pour le projet LalalaChamade de 480 euros.

L'acceptation du don du FSE est votée à l'unanimité des 23 votants. ✓

Une modification du règlement intérieur du SRH est proposée, ce qui modifiera le carnet de correspondance de l'année scolaire prochaine. Conformément à la réglementation, est supprimée la possibilité pour les familles de bénéficier des remises de principe.

La modification du règlement intérieur du Service de Restauration et d'Hébergement est votée à l'unanimité des 23 votants. ✓

La signature d'une convention avec la maison de la danse est soumise à l'approbation du conseil d'administration.

La convention avec la Maison de la Danse est votée à l'unanimité des 23 votants. ✓

M. Ducray revient sur la mise en place des mesures sanitaires au collège pour sa réouverture.

Elles ont été constatées de visu la veille par Monsieur l'Inspecteur de l'Académie et le Président du Conseil Départemental. Tous deux ont vivement salué l'organisation mise en place.

M. Sapy, Maire de Veauche, partage cet avis.

M. Ducray fait un rappel des faits ces dernières semaines :

- Le collège est resté fermé du 16 mars au 18 mai, sauf aux enfants des personnels soignants.
- Toutes les instances en présentiel ont été suspendues.
- La continuité pédagogique a immédiatement été mise en place, via Cyber Collège, l'outil "Collège : ma classe à la maison" et les classes virtuelles.
- Une harmonisation des pratiques de communication a été nécessaire, afin de faciliter l'organisation personnelle des élèves.
- Pendant les vacances de Pâques, un stage de soutien a eu lieu, auquel 5 élèves ont participé.

Depuis le retour au collège d'une partie des élèves et d'une grande majorité des enseignants, le protocole sanitaire est respecté. Chacun a assuré plus que sa tâche malgré des contraintes fortes.

M. Ducray diffuse quelques images de la nouvelle organisation du collège.

Les élèves la respectent bien pour l'instant, il faudra veiller à ce que cela perdure.

L'emploi du temps de ces derniers est quasi inchangé.

Ce sont les professeurs qui changent de salle à chaque cours.

Les retours des élèves présents sont très positifs et ils semblent contents de retrouver leur collège et vivent bien la situation.

M. Sapy précise que le complexe sportif ne pourra pas rouvrir avant la fin de l'année scolaire mais que la piste d'athlétisme attenante au collège devrait être rouverte mardi 2 juin.

Dans le cas où les élèves de 4° et 3° devraient être accueillis en juin (selon les directives), une organisation par alternance est proposée, compte-tenu des règles sanitaires imposées.

Le DNB subira quelques modifications, du fait de la suppression des épreuves ponctuelles de juin 2020.

Le total des points est de 700 (au lieu de 800 en temps normal). 400 points sur le contrôle continu depuis la 5°. 300 points sur la moyenne des résultats en français, mathématiques, histoire-géographie et sciences de l'année de 3°, hors confinement, et de l'assiduité jusqu'à la fin de l'année scolaire. Une circulaire est attendue à ce sujet.

M. Ducray présente un argumentaire de la proposition de passer à une évaluation des élèves par semestres à la rentrée 2020 et l'organisation possible le cas échéant. Il s'agit d'une expérimentation limitée dans le temps.

L'expérimentation de la mise en place de l'évaluation par semestres à la rentrée 2020 est votée à l'unanimité des 21 votants connectés.

Enfin, le fonctionnement de la section sportive ultimate est soumis à l'approbation du conseil d'administration, afin de pouvoir demander une subvention départementale.

L'approbation du fonctionnement de la section sportive ultimate pour l'année 2020/2021 est votée à l'unanimité des 21 votants connectés.

La prochaine réunion concernant le suivi du protocole sanitaire (en distanciel) est prévue le 9 juin 2020.

M. Ducray souhaite vivement que le prochain, et dernier CA de l'année, puisse se tenir en présentiel. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Mme Goepf
Secrétaire



M Ducray
Président

